

• QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage est une voie de formation qui prépare à un métier et facilite l'insertion professionnelle.

Il permet :

- de préparer un diplôme d'État (DE) en associant une formation théorique et pratique.
- une rémunération qui varie selon votre âge et les années de formations.

• CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de **16 ans** (au moins à la date d'entrée en formation) et **de moins de 29 ans** (signature du contrat possible jusqu'à la veille du jour d'anniversaire des 30 ans) ou avoir une reconnaissance de travailleur handicapé.
- Avoir passé la ou les épreuves de sélection et **avoir obtenu la moyenne**.
- Avoir signé **un contrat d'apprentissage avec un employeur**

• À QUEL MOMENT PEUT-ÊTRE SIGNÉ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- Ce contrat peut être signé **dans les 2 mois avant la date de rentrée**.
- **Si vous êtes entré(e) en formation**, ce contrat peut être signé **à tout moment** si vous trouvez un employeur au cours de votre formation.
- **Si vous n'êtes pas entré(e) en formation** (mais que vous avez obtenu une note d'admission supérieure ou égale à 10/20), vous avez, **de quelques semaines après la rentrée jusqu'à 4 mois selon votre parcours antérieur et la durée de la formation**, pour signer votre contrat d'apprentissage et entrer en formation*.
- **Si vous n'avez pas passé les épreuves de sélection et que vous avez signé un contrat d'apprentissage**, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Sélection afin qu'une nouvelle session de sélection soit organisée. Sous réserve d'obtenir une note d'admission supérieure ou égale à 10/20, vous pourrez intégrer la formation* **dans un délai de quelques semaines après la rentrée et jusqu'à 4 mois selon votre parcours antérieur et la durée de la formation**.

* (sous réserve de maintenir une conformité du cursus).

Nous vous invitons à prendre contact avec le CFA Sanitaire et Social Bourgogne Franche-Comté pour vous accompagner dans vos démarches :

par mail : contact@cfasanitaireetsocial.fr

par téléphone : Émile BOUGLÉ au 07 87 18 36 44 ou avec Karen BENOIST (pour le Jura) au 06 76 32 78 23

N'hésitez pas également à consulter le site internet du CFA www.cfa-sanitaire-social-bfc.org et la plaquette sur l'apprentissage ci-jointe.

• QUELLES FORMATIONS ACCESSIBLES PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE À L'IRTS ?

Diplôme d'État de Niveau 3 :

- Accompagnant Éducatif et Social

Diplôme d'État de Niveau 4 :

- Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention animation sociale en partenariat avec Trajectoire Formation. Pour plus de renseignements, contactez Trajectoire Formation au 03 81 96 70 92. Diplôme éligible au contrat d'apprentissage dans le cadre d'un partenariat avec le CFA FORMAPI à Dijon.
- Moniteur Éducateur
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Diplôme d'État de Niveau 6 :

- Assistant de Service Social
- Conseiller en Économie Sociale Familiale
- Éducateur de Jeunes Enfants
- Éducateur Spécialisé
- Éducateur Technique Spécialisé

À noter : les apprentis sont intégrés dans les promos avec les autres étudiants et suivent le même cursus.